

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Basée sur le Règlement (CE) n° 1907/2006, comme modifié par le Règlement (UE) n° 2020/878



## ANCHOR A

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom de produit : ANCHOR A  
Numéro d'enregistrement REACH : Sans objet (mélange)  
Type de produit REACH : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1 Utilisations identifiées pertinentes

Résine

##### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucune utilisation déconseillée

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Fournisseur de la fiche de données de sécurité

TEC7\*  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
+32 14 85 97 37  
+32 14 85 97 38  
info@tec7.be

\*TEC7 is a registered trademark of Novatech International N.V.

##### Fabricant du produit

Novatech International N.V.  
Industrielaan 5B  
B-2250 Olen  
+32 14 85 97 37  
+32 14 85 97 38  
info@novatech.be

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

24h/24h (Consultation téléphonique: anglais, français, allemand, néerlandais) :  
+32 14 58 45 45 (BIG)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classé comme dangereux selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Classe	Catégorie	Mentions de danger
Skin Sens.	catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Contient: diméthacrylate de tétraméthylène; acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol.

Mention d'avertissement Attention

##### Phrases H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

##### Phrases P

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.  
P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.  
P321 Traitement spécifique (voir l'information sur cette étiquette).  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

#### 2.3. Autres dangers

Rédigée par: Brandweerinformatiecentrum voor gevaarlijke stoffen vzw (BIG)

Technische Schoolstraat 43 A, B-2440 Geel

<http://www.big.be>

© BIG vzw

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Numéro de la révision: 0700 (remplace la révision 0600 du 2022-10-26)

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro BIG: 45230

1 / 15

878-16433-072-fr-FR

# ANCHOR A

Aucun autre danger connu

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Sans objet

### 3.2. Mélanges

Nom REACH n° d'enregistrement	N° CAS N° CE	Conc. (C)	Classification selon CLP	Note	Remarque	Facteurs M et ETA
diméthacrylate de tétraméthylène 01-2119667415-30	2082-81-7 218-218-1	5%≤C<20%	Skin Sens. 1B; H317	(1)(10)	Constituant	
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol 01-2119490226-37	27813-02-1 248-666-3	1%<C<8.5%	Skin Sens. 1; H317 Eye Irrit. 2; H319	(1)(10)	Constituant	
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol 01-2119980937-17	38668-48-3 254-075-1	C<1.25%	Acute Tox. 2; H300 Eye Irrit. 2; H319	(1)	Constituant	

(1) Texte intégral des phrases H et EUH: voir rubrique 16

(10) Soumis aux restrictions de l'Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Mesures générales:

Veiller à votre (propre) sécurité. Si possible, approcher de la victime et vérifier ses fonctions vitales. En cas de blessure et/ou d'intoxication, appeler le numéro d'urgence européen 112. Traiter les symptômes en commençant par les blessures et les troubles les plus graves. Garder la victime sous observation, possibilité de symptômes différés.

#### Après inhalation:

Transporter la victime à l'extérieur. En cas de problèmes respiratoires, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec la peau:

Si possible, essuyer/enlever à sec le produit chimique. Rincer/se doucher immédiatement avec de l'eau (tiède). Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après contact avec les yeux:

Rincer immédiatement avec de l'eau (tiède). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin/service médical.

#### Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau. Si vous ne vous sentez pas bien, consultez un médecin/service médical. Ne pas attendre l'apparition de symptômes pour consulter le centre antipoison.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### 4.2.1 Symptômes aigus

##### Après inhalation:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec la peau:

Pas d'effets connus.

##### Après contact avec les yeux:

Pas d'effets connus.

##### Après ingestion:

Pas d'effets connus.

#### 4.2.2 Symptômes différés

Pas d'effets connus.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### 5.1.1 Moyens d'extinction appropriés:

Petit incendie: Extincteur rapide à poudre ABC, Extincteur rapide à poudre BC, Extincteur rapide à mousse classe B, Extincteur rapide au CO2.

Grand incendie: Mousse classe B (non résistant à l'alcool).

#### 5.1.2 Moyens d'extinction inappropriés:

Petit incendie: Eau (extincteur rapide, dévidoir); risque d'extension de la flaque.

Grand incendie: Eau; risque d'extension de la flaque.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Formation de CO et de CO2 en cas de combustion.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

2 / 15

# ANCHOR A

## 5.3.1 Instructions:

Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

## 5.3.2 Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu:

Gants (EN 374). Lunettes de protection (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034). Échauffement/feu: appareil respiratoire autonome (EN 136 + EN 137).

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas de flammes nues. Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent. Incendie/échauffement: faire fermer les portes et fenêtres dans le voisinage.

#### 6.1.1 Equipement de protection pour les non-scuristes

Voir rubrique 8.2

#### 6.1.2 Equipement de protection pour les secouristes

Gants (EN 374). Lunettes de protection (EN 166). Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

Vêtements de protection appropriés

Voir rubrique 8.2

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Recueillir le produit qui se libère.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mettre le solide répandu dans un récipient qui se referme. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau. Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Tenir l'emballage bien fermé.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### 7.2.1 Conditions de stockage en sécurité:

Température de stockage: 5 °C - 25 °C. Conforme à la réglementation. Conserver dans un endroit frais. Conserver dans un endroit sec. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.

#### 7.2.2 Tenir à l'écart de:

Sources de chaleur, agents d'oxydation.

#### 7.2.3 Matériau d'emballage approprié:

Aucun renseignement disponible

#### 7.2.4 Matériau d'emballage inapproprié:

Aucun renseignement disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Voir les informations transmises par le fabricant.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1 Exposition professionnelle

##### a) Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

##### b) Valeurs limites biologiques nationales

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### 8.1.2 Méthodes de prélèvement

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

#### 8.1.3 Valeurs limites applicables lorsqu'on utilise la substance ou le mélange aux fins prévues

Les valeurs limites sont reprises ci-dessous lorsque disponibles et applicables.

#### 8.1.4 Valeurs seuils

##### DNEL/DMEL - Travailleurs

diméthacrylate de tétraméthylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	14.5 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.2 mg/kg de pc/jour	

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	14.7 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	4.2 mg/kg de pc/jour	

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

3 / 15

# ANCHOR A

## 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	2.47 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	0.7 mg/kg de pc/jour	

## DNEL/DMEL - Grand public

### diméthacrylate de tétraméthylène

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.3 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.5 mg/kg de pc/jour	

## acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – inhalation	4.35 mg/m <sup>3</sup>	
	Effets systémiques à long terme – voie cutanée	2.5 mg/kg de pc/jour	
	Effets systémiques à long terme – voie orale	2.5 mg/kg de pc/jour	

## 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Seuil (DNEL/DMEL)	Type	Valeur	Remarque
DNEL	Effets systémiques à long terme – voie orale	0.25 mg/kg de pc/jour	

## PNEC

### diméthacrylate de tétraméthylène

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.003 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.033 mg/l	
Eau de mer	0 mg/l	
STP	20 mg/l	
Sédiment d'eau douce	0.12 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.012 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.022 mg/kg sol dw	

## acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.904 mg/l	
Eau de mer	0.09 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.972 mg/l	
STP	10 mg/l	
Sédiment d'eau douce	4.13 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.413 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.295 mg/kg sol dw	

## 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Compartiments	Valeur	Remarque
Eau douce (non salée)	0.13 mg/l	
Eau de mer	0.013 mg/l	
Eau douce (rejets intermittents)	0.288 mg/l	
STP	3 mg/l	
Sédiment d'eau douce	4.38 mg/kg sédiment dw	
Sédiment d'eau de mer	0.438 mg/kg sédiment dw	
Sol	0.798 mg/kg sol dw	

### 8.1.5 Control banding

Figure ci-dessous lorsque disponible et applicable.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur. Faire les travaux en plein air/sous aspiration locale/ventilation ou protection respiratoire.

### 8.2.2 Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Observer une hygiène très stricte - éviter tout contact. Ne pas manger, ni boire ni fumer pendant le travail.

#### a) Protection respiratoire:

Protection respiratoire non requise dans des conditions normales.

#### b) Protection des mains:

Gants de protection contre les produits chimiques (EN 374).

Matériaux appropriés	Délai de rupture mesuré	Épaisseur	Indice de protection	Remarque
caoutchouc nitrile	> 480 minutes	≥ 0.2 mm	Classe 6	

#### c) Protection des yeux:

Lunettes de protection (EN 166).

#### d) Protection de la peau:

Vêtements de protection (EN 14605 ou EN 13034).

### 8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Voir rubriques 6.2, 6.3 et 13

# ANCHOR A

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect physique	Pâte
Couleur	Beige clair
Odeur	Odeur caractéristique
Seuil d'odeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point de fusion	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'ébullition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Inflammabilité	Non classé comme inflammable
Limites d'inflammabilité	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Point d'éclair	Sans objet (matière solide)
Température d'auto-ignition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Température de décomposition	Aucun renseignement disponible dans la littérature
pH	Sans objet (insoluble dans l'eau)
Viscosité cinématique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Viscosité dynamique	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Solubilité	L'eau ; insoluble
Log Kow	Sans objet (mélange)
Pression de vapeur	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Densité absolue	1710 kg/m <sup>3</sup> ; 20 °C
Densité relative	1.71 ; 20 °C
Densité de vapeur relative	Aucun renseignement disponible dans la littérature
Taille des particules	Aucun renseignement disponible dans la littérature

### 9.2. Autres informations

Aucun renseignement disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

En cas d'échauffement: risque d'incendie accru.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les oxydants (forts).

### 10.4. Conditions à éviter

#### Mesures de précaution

Tenir à l'écart des flammes nues/de la chaleur.

### 10.5. Matières incompatibles

Agents d'oxydation.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Formation de CO et de CO<sub>2</sub> en cas de combustion.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### 11.1.1 Résultats d'essais

#### Toxicité aiguë

##### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	Équivalent à OCDE 401	10066 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc	24 h	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

5 / 15

# ANCHOR A

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 401	> 2000 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50		> 5000 mg/kg de pc	24 h	Lapin (mâle)	Valeur expérimentale	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Oral	DL50	OCDE 423	25 mg/kg de pc - 200 mg/kg de pc		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique	DL50	OCDE 402	> 2000 mg/kg de pc/jour	24 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation				8 h	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	Non classé

## Conclusion

Non classé pour la toxicité aiguë

## Corrosion/irritation

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Non irritant	Équivalent à OCDE 405		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	Draize Skin Test	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	Draize Test		24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique sans rinçage
Peau	Non irritant	Draize Test	24 h	24; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Œil	Irritant	OCDE 405	24 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	Administration unique avec rinçage
Peau	Non irritant	OCDE 404	4 h	24; 48; 72 heures	Lapin	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Non classé comme irritant pour les voies respiratoires  
Non classé comme irritant pour la peau  
Non classé comme irritant pour les yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
La classification est fondée sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Sensibilisant	Patch test			Humain (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Dermique (sur les oreilles)	Non sensibilisant	Équivalent à OCDE 429			Souris (femelle)	Valeur expérimentale	

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

6 / 15

# ANCHOR A

## 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Point de temps	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Peau	Non sensibilisant	OCDE 406			Cobaye (femelle)	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Non classé comme sensibilisant par inhalation

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc/jour	Aucun effet		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

### acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc	Aucun effet		Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	NOAEL effets systémiques	OCDE 413	0.35 mg/l	Aucun effet systémique néfaste	13 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

### 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Par voie orale (sonde gastrique)	NOAEL	OCDE 408	20 mg/kg de pc/jour - 40 mg/kg de pc/jour	Aucun effet	90 jour(s)	Rat (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Non classé pour la toxicité subchronique

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vitro)

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bactéria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 473	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

### acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Ovaire de hamster chinois (CHO)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bactéria (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

# ANCHOR A

## 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Résultat	Méthode	Substrat d'essai	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 471	Bactéries (S. typhimurium et E. coli)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Négatif avec activation métabolique, négatif sans activation métabolique	OCDE 476	Fibroblastes pulmonaires de hamster chinois (V79)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

## Mutagénicité sur les cellules germinales (in vivo)

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474		Souris (mâle / femelle)	Moelle osseuse (aucun effet)	Valeur expérimentale	Administration unique

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Substrat d'essai	Organe/Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Négatif (Par voie orale (sonde gastrique))	OCDE 474		Souris (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	Administration unique

### Conclusion

Non classé pour la mutagénicité ou la génotoxicité

## Cancérogénicité

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 4.1 mg/l air	Aucun effet cancérogène	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Souris (mâle / femelle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 90.3 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	104 semaine(s)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 193.8 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	104 semaine(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Voie d'exposition	Paramètre	Méthode	Valeur	Organe/Effet	Durée d'exposition	Espèce	Détermination de la valeur	Remarque
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 2.05 mg/l air	Aucun effet cancérogène	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	
Inhalation (vapeurs)	NOAEC	Équivalent à OCDE 451	≥ 4.1 mg/l air	Aucun effet cancérogène	102 semaines (6h / jour, 5 jours / semaine)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 124 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	104 semaines (tous les jours)	Rat (mâle)	Valeur expérimentale	
Par voie orale (eau potable)	NOAEL	Étude de toxicité cancérogène	≥ 162 mg/kg de pc/jour	Aucun effet cancérogène	104 semaine(s)	Rat (femelle)	Valeur expérimentale	

### Conclusion

Non classé pour la cancérogénicité

## Toxicité pour la reproduction

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange  
Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

8 / 15

# ANCHOR A

diméthacrylate de tétraméthylène

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc/jour		Rat	Fœtus (aucun effet)	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc/jour		Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOEL	OCDE 422	300 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	450 mg/kg de pc/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité pour le développement (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	8.44 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	450 mg/kg de pc/jour	23 jour(s)	Lapin	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Inhalation (vapeurs))	NOAEC	OCDE 414	8.44 mg/l air	10 jours (6h / jour)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL (P/F1)	OCDE 416	400 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle / femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

Catégorie	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Effet	Détermination de la valeur	Remarque
Toxicité pour le développement (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	20 mg/kg de pc/jour	14 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Toxicité maternelle (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 414	20 mg/kg de pc/jour	14 jours (1x / jour)	Rat	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	40 mg/kg de pc/jour		Rat (mâle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	
Effets sur la fertilité (Par voie orale (sonde gastrique))	NOAEL	OCDE 422	20 mg/kg de pc/jour		Rat (femelle)	Aucun effet	Valeur expérimentale	

## Conclusion

Non classé pour la toxicité pour la reproduction ou la toxicité pour le développement

## Danger par aspiration

### ANCHOR A

Le jugement est fondé sur les composants à prendre en compte

Non classé pour la toxicité par aspiration

## Toxicité autres effets

### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

## Effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

### ANCHOR A

Eruption/dermatite.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

9 / 15

# ANCHOR A

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### ANCHOR A

Aucune donnée (expérimentale) disponible sur le mélange

L'évaluation du mélange est fondée sur les composants à prendre en compte  
diméthacrylate de tétraméthylène

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	OCDE 203	3.3 mg/l	96 h	Danio rerio	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale
Toxicité aiguë crustacés	CE50		28 mg/l	48 h	Invertebrata			QSAR
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	9.8 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
	NOEC	OCDE 201	2.1 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	5.1 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité micro-organismes aquatiques	NOEC	Autres	20 mg/l	28 jour(s)	Boue activée	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale

#### acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	DIN 38412-15	493 mg/l	48 h	Leuciscus idus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; GLP
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	> 143 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Locomotion
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	> 97 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
	NOEC	OCDE 201	≥ 97 mg/l	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique crustacés aquatiques	NOEC	OCDE 211	45 mg/l	21 jour(s)	Daphnia magna	Système semi-statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Reproduction

#### 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

	Paramètre	Méthode	Valeur	Durée	Organisme	Conception de test	Eau douce/salée	Détermination de la valeur
Toxicité aiguë poissons	CL50	Équivalent à OCDE 203	120 mg/l	96 h	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR
Toxicité aiguë crustacés	CE50	OCDE 202	29 mg/l	48 h	Daphnia magna	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration nominale
Toxicité algues et autres plantes aquatiques	ErC50	OCDE 201	245 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Concentration mesurée
	NOEC	OCDE 201	58 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	Système statique	Eau douce (non salée)	Valeur expérimentale; Taux de croissance
Toxicité chronique poissons	ChV	ECOSAR	15 mg/l	30 jour(s)	Pisces		Eau douce (non salée)	QSAR; Valeur estimative
Toxicité chronique crustacés aquatiques	ChV	ECOSAR	8.6 mg/l	16 jour(s)	Daphnia sp.		Eau douce (non salée)	QSAR; Valeur estimative

#### Conclusion

Non classé comme dangereux pour l'environnement selon les critères du Règlement (CE) n° 1272/2008

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

10 / 15

# ANCHOR A

## 12.2. Persistance et dégradabilité

diméthacrylate de tétraméthylène

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 310	84 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301E	94 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

### Phototransformation air (DT50 air)

Méthode	Valeur	Conc. radicaux OH	Détermination de la valeur
AOPWIN v1.92	13 h	0.5E6 /cm <sup>3</sup>	Valeur calculée

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

### Biodégradation eau

Méthode	Valeur	Durée	Détermination de la valeur
OCDE 301B	39 %; GLP	28 jour(s)	Valeur expérimentale

## Conclusion

### Eau

Contient composant(s) difficilement biodégradable(s)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

ANCHOR A

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
	Sans objet (mélange)			

diméthacrylate de tétraméthylène

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 117		3.1	20 °C	Valeur expérimentale

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		0.97	20 °C	Valeur expérimentale

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

### Log Kow

Méthode	Remarque	Valeur	Température	Détermination de la valeur
OCDE 107		2.1	24 °C	Valeur expérimentale

## Conclusion

Ne contient pas de composant(s) bioaccumulable(s)

## 12.4. Mobilité dans le sol

diméthacrylate de tétraméthylène

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	1.9 - 2.5	Valeur calculée

acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc	SRC PCKOCWIN v2.0	0.99	QSAR

1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

### (log) Koc

Paramètre	Méthode	Valeur	Détermination de la valeur
log Koc		2.5 - 2.6	Valeur calculée

## Conclusion

Contient composant(s) avec potentiel de mobilité dans le sol

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas de composant(s) qui répond(ent) aux critères PBT et/ou vPvB repris dans l'annexe XIII du Règlement (CE) n° 1907/2006.

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Il n'y a aucune preuve de propriétés perturbant le système endocrinien

## 12.7. Autres effets néfastes

ANCHOR A

### Gaz à effet de serre

Aucun des constituants connus ne figure sur la liste des gaz fluorés à effet de serre (règlement (UE) n° 2024/573)

### Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

11 / 15

# ANCHOR A

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

## diméthacrylate de tétraméthylène

### **Gaz à effet de serre**

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

### **Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

## acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol

### **Gaz à effet de serre**

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

### **Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

### **Eaux souterraines**

Pollue les eaux souterraines

## 1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol

### **Gaz à effet de serre**

Non repris dans la liste des gaz à effet de serre fluorés (Règlement (UE) n° 2024/573)

### **Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone (PACO)**

Non classé comme dangereux pour la couche d'ozone (Règlement (CE) n° 2024/590)

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations dans cette section sont une description générale. Les scénarios d'exposition figurent en annexe lorsqu'ils sont disponibles et applicables. Utiliser toujours les scénarios d'exposition appropriés correspondant à votre utilisation identifiée.

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### 13.1.1 Dispositions relatives aux déchets

##### **Union européenne**

Déchets dangereux selon la Directive 2008/98/CE, comme modifiée par le Règlement (UE) n° 1357/2014 et le Règlement (UE) n° 2017/997. Code de déchet (Directive 2008/98/CE, Décision 2000/0532/CE).

08 04 09\* (déchets provenant de la FFDDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité): déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses). En fonction du secteur et du processus industriels, d'autres codes de déchets peuvent être applicables.

##### 13.1.2 Méthodes d'élimination

Éliminer les déchets conformément aux prescriptions locales et/ou nationales. Les déchets dangereux ne peuvent pas être mélangés avec d'autres déchets. Il est interdit de mélanger différents types de déchets dangereux si cela peut entraîner un risque de pollution ou créer des problèmes pour la gestion ultérieure des déchets. Les déchets dangereux doivent être gérés de manière responsable. Toutes les entités qui stockent, transportent ou manipulent des déchets dangereux prennent les mesures nécessaires pour éviter les risques de pollution ou de dommages à des personnes ou à des animaux. Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement. Porter à un centre agréé de collecte des déchets.

##### 13.1.3 Emballages

##### **Union européenne**

Code de déchet emballage (Directive 2008/98/CE).

15 01 10\* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus).

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### Route (ADR), Chemin de fer (RID), Voies de navigation intérieures (ADN), Mer (IMDG/IMSBC), Air (ICAO-TI/IATA-DGR)

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport

Non soumis

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Numéro d'identification du danger

Classe

Code de classification

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage

Étiquettes

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Marque matière dangereuse pour l'environnement

non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

Quantités limitées

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Annexe II de Marpol 73/78

Sans objet, basé sur les informations disponibles

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

12 / 15

# ANCHOR A

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Législation européenne:

Teneur en COV Directive 2010/75/UE

Teneur en COV	Remarque
6.9 %	
118 g/l	

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Non soumis à la directive 2012/18/UE (Seveso III)

REACH Liste des substances candidates

Ne contient pas de composant(s) repris dans la liste de candidats des substances très préoccupantes (SVHC) pour autorisation (Article 59 du Règlement (CE) n° 1907/2006)

REACH Annexe XIV - Authorisation

Ne contient pas de composant(s) repris dans l'Annexe XIV du Règlement (CE) n° 1907/2006: liste des substances soumises à autorisation

REACH Annexe XVII - Restriction

Contient composant(s) soumis aux restrictions de l'annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux.

	Dénomination de la substance, du groupe de substances ou du mélange	Conditions de restriction
· diméthacrylate de tétraméthylène · acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Substances ou mélanges liquides qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) no 1272/2008: a) les classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F; b) les classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10; c) la classe de danger 4.1; d) la classe de danger 5.1.	<p>1. Ne peuvent être utilisés:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,</li> <li>— dans des farces et attrapes,</li> <li>— dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.</li> </ul> <p>2. Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.</p> <p>3. Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux et:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>— s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,</li> <li>— s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.</li> </ul> <p>4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).</p> <p>5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des substances et mélanges dangereux, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1 er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li> <li>b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1 er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";</li> <li>c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1 er décembre 2010.</li> </ul>
· acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	Substances relevant d'un ou de plusieurs des points suivants: a) substances classées à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008 comme: — substances cancérogènes de catégorie 1A, 1B ou 2, ou substances mutagènes sur les cellules germinales de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — substances toxiques pour la reproduction de catégorie 1A, 1B ou 2, mais à l'exclusion de toute substance classée en raison d'effets uniquement consécutifs à une exposition par inhalation — sensibilisants cutanés de catégorie 1, 1A ou 1B — substances corrosives pour la peau de catégorie 1, 1A, 1B ou 1C ou substances irritantes pour la peau de catégorie 2 — substances causant des lésions oculaires	Les mélanges à des fins de tatouage sont soumis aux restrictions du règlement (UE) n° 2020/2081

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

13 / 15

# ANCHOR A

	graves de catégorie 1 ou substances irritantes pour les yeux de catégorie 2 b) substances figurant à l'annexe II du règlement (CE) no 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil c) substances figurant à l'annexe IV du règlement (CE) no 1223/2009 pour lesquelles une condition est spécifiée dans au moins une des colonnes g, h et i du tableau de ladite annexe d) substances figurant à l'appendice 13 de la présente annexe. Les exigences accessoires prévues aux paragraphes 7 et 8 de la colonne 2 de la présente entrée s'appliquent à tous les mélanges destinés à être utilisés à des fins de tatouage, qu'ils contiennent ou non une substance relevant des points a) à d) de la présente colonne.	
--	---	--

## Législation nationale Belgique

### ANCHOR A

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Pays-Bas

### ANCHOR A

Waterbezuarlijkhed	B (3); Algemene Beoordelingsmethodiek (ABM)
--------------------	---

## Législation nationale France

### ANCHOR A

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale Allemagne

### ANCHOR A

WGK	1; Classification polluant l'eau selon source de littérature externe
diméthacrylate de tétraméthylène	
TA-Luft	5.2.5
acide méthacrylique, monoester avec propane-1,2-diol	
TA-Luft	5.2.5
1,1'-(p-tolylimino)dipropane-2-ol	
TA-Luft	5.2.5/I

## Législation nationale Autriche

### ANCHOR A

Aucun renseignement disponible

## Législation nationale UK

### ANCHOR A

Aucun renseignement disponible

## Autres données pertinentes

### ANCHOR A

Aucun renseignement disponible

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est requise pour un mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte intégral de toute phrase H et EUH visée à la rubrique 3:

- H300 Mortel en cas d'ingestion.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(*)	CLASSIFICATION INTERNE PAR BIG
ADI	Acceptable daily intake
AOEL	Acceptable operator exposure level
BCF	Bioconcentration Factor
BEI	Biological Exposure Indices
CE10	Concentration Efficace 10 %
CE50	Concentration Efficace 50 %
CLO	Concentration Létale 0 %
CL50	Concentration Létale 50 %
CLP (EU-GHS)	Classification, labelling and packaging (Globally Harmonised System en Europe)
DL50	Dose Létale 50 %
DMEL	Derived Minimal Effect Level
DNEL	Derived No Effect Level
ErC50	EC50 in terms of reduction of growth rate
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
GLP	Good Laboratory Practice

Motif de la révision: 2; 3; 4; 6; 8; 9; 11; 12; 15

Date d'établissement: 2008-12-01

Date de la révision: 2025-06-19

Numéro de la révision: 0700

Numéro BIG: 45230

14 / 15

# ANCHOR A

LOAEC/LOAEL	Lowest Observed Adverse Effect Concentration/Lowest Observed Adverse Effect Level
NOAEC/NOAEL	No Observed Adverse Effect Concentration/No Observed Adverse Effect Level
NOEC/NOEL	No Observed Effect Concentration/No Observed Effect Level
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
PBT	Persistant, Bioaccumulable & Toxicité
PNEC	Predicted No Effect Concentration
STP	Sludge Treatment Process
vPvB	very Persistent & very Bioaccumulative

Les informations figurant sur cette fiche de données de sécurité ont été rédigées sur la base des données et échantillons remis à BIG, au mieux de nos capacités et dans l'état actuel des connaissances. La fiche de données de sécurité se limite à donner des lignes directrices pour le traitement, l'utilisation, la consommation, le stockage, le transport et l'élimination en toute sécurité des substances/préparations/mélanges mentionnés au point 1. De nouvelles fiches de données de sécurité sont établies de temps à autre. Seules les versions les plus récentes doivent être utilisées. Sauf mention contraire sur la fiche de données de sécurité, les informations ne s'appliquent pas aux substances/préparations/mélanges dans une forme plus pure, mélangés à d'autres substances ou mis en œuvre dans des processus. La fiche de données de sécurité ne comporte aucune spécification quant à la qualité des substances/préparations/mélanges concernés. Le respect des indications figurant sur cette fiche de données de sécurité ne dispense pas l'utilisateur de l'obligation de prendre toutes les mesures dictées par le bon sens, les réglementations et les recommandations pertinentes, ou les mesures nécessaires et/ou utiles sur la base des conditions d'application concrètes. BIG ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité des informations fournies et n'est pas responsable des modifications apportées par des tiers. Cette fiche de données de sécurité n'a été établie que pour être utilisée au sein de l'Union européenne, en Suisse, en Islande, en Norvège et au Liechtenstein. Toute utilisation dans un autre pays ne se fait qu'à vos risques et périls. L'utilisation de la fiche de données de sécurité est soumise aux conditions de licence et de limitation de responsabilité telles qu'énoncées dans votre contrat de licence ou, à défaut, dans les conditions générales de BIG. Tous les droits de propriété intellectuelle sur cette fiche appartiennent à BIG. La distribution et la reproduction sont limitées. Consultez le contrat/les conditions mentionné(es) pour de plus amples informations.